

## Garantie

### Réservoir de stockage Prézer® à double paroi en fibre de verre pour le stockage souterrain de produits pétroliers

ZCL Composites Inc. garantie à l'acheteur original que ses réservoirs souterrains " Prézer\* " à double paroi, inscrits aux Laboratoires des assureurs du Canada, s'ils sont utilisés et installés comme le prescrivent les fiches techniques et le manuel d'installation ZCL:

1. résisteront à la corrosion externe pendant une période de trente (30) ans à compter de la date d'achat initiale;
2. résisteront à la corrosion interne pendant une période de trente (30) ans à compter de la date d'achat initiale, pourvu qu'ils ne soient utilisés, avec ou sans résidu d'eau, que pour le stockage d'essence, le carburant ( mélange 90% méthanol essence / 10% éthanol ), le mélange 90.5% essence et 9.5% d'Oxynol-50\*\* ( mélange 4.75% méthanol / 4.75% GTBA ), le Dupont EPA Waiver ( essence avec 5% de méthanol et un minimum de 2.5% de solvant-le mélange peut contenir une concentration maximale de 3.7% du poids en oxygène dans le carburant final ), l'essence MTBE ( éther méthylique du tert-butanol ) - dont le volume peut comprendre jusqu'à 20% de MTBE, les mélanges d'essences / eau / éthanol ou méthanol y compris les carburants au méthanol ou à l'éthanol pur ou quasi-pur aux températures ambiantes, le carburéacteur, le carburant pour avion, le kérosène, le gazole (carburant diesel), l'huile à moteur neuve ou usée, l'eau potable aux températures souterraines ambiantes ou pour le mazout à des températures ne dépassant pas 150°F (65°C).
3. n'auront aucune défaillance de structure (bris ou effondrement) pendant une période de trente (30) ans à compter de la date d'achat initiale, pourvu qu'un entrepreneur compétant en fasse l'installation au Canada tel que recommandé par ZCL, le certifie et que le réservoir serve aux fins susmentionnées;
4. seront conformes aux caractéristiques techniques publiées par ZCL et sans imperfection ou malfaçon pendant une période d'un (1) ans à compter de la date de livraison initiale par ZCL.

Si le réservoir devait être enlevé de sa présente installation et déménagé à un autre site puis remis en service au nouveau site, ZCL doit recertifier le réservoir afin de maintenir la garantie originale. La garantie ne s'applique pas dans les cas de défaillance de structure causée par des tremblements de terre, des changements hydrologiques ou géologiques ou autres forces de nature extraordinaires pouvant agir sur le réservoir.

La responsabilité de ZCL en vertu de la présente garantie sera limitée, à leur choix, (a) à la réparation du réservoir défectueux, (b) à la livraison d'un réservoir de rechange à l'endroit de la livraison initiale ou (c) au remboursement du prix d'achat initial. Un requérant doit donner à ZCL l'occasion d'examiner et d'inspecter le réservoir avant qu'il soit retiré du sol sans quoi la demande sera rejetée. Toute demande d'indemnité doit être présentée par écrit moins d'un (1) an après le bris du réservoir; sinon, elle sera refusée.

**LA GARANTIE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE LA SEULE OBLIGATION DE ZCL QUI N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE A L'ÉGARD DU PRODUIT OU DE TOUT SERVICE, CONSEIL OU CONSULTATION, LE CAS ÉCHÉANT, FOURNI AU CLIENT PAR ZCL OU LEURS REPRÉSENTANTS, QUE CE SOIT QUANT A LA QUALITÉ LOYALE OU MARCHANDE, A LA POSSIBILITÉ D'UTILISATION POUR UNE FIN QUELCONQUE OU AUTREMENT. LES RECOURS ÉNONCÉS CI-DESSUS SONT LES SEULS RECOURS ACCESSIBLES A QUICONQUE EN CAS D'INOBSERVATION DE LA GARANTIE OU DE TOUT AUTRE ENGAGEMENT, DEVOIR OU OBLIGATION DE LA PART DE ZCL EN VERTU DES PRÉSENTES, ZCL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS, QUELS QU'ILS SOIENT, QUE LA DEMANDE SOIT FONDÉE SUR LA GARANTIE, PAR CONTRAT, PAR NÉGLIGENCE, PAR RESPONSABILITÉ ABSOLUE OU UN ACTE DÉLICTEUX OU AUTREMENT.**

\* Prézer est une marque déposée de ZCL Composites Inc.

\*\* Marque déposée de Arco Chemical Co.